

moire au ministre, Rasily proposait comme troisième but d'expédition pour relever le commerce et la marine de France : l'Amérique. Par le traité de Saint-Germain-en-Laye (29 mars 1632) les Anglais venaient de remettre le Canada et l'Acadie à la France, et le 20 avril suivant Rasily était nommé lieutenant-général en tout le pays de la Nouvelle-France, dit Canada, terres et côtes circonvoisines, en toute son étendue et par delà tant et si avant qu'il pourrait faire recevoir et reconnaître le nom de France.

Dès le 27 mars 1632 (acte devant Ferrand, notaire) Richelieu traite avec lui des conditions dans lesquelles il irait recevoir ce pays des mains des Anglais et mettre la Compagnie de la Nouvelle-France en possession de Port Royal (Arch. étrangères, Amérique, vol. 4, mémoires et documents, 1592-1660, f. 112-116) Le 12 mai, il reçoit commission pour que les places de Québec, Port-Royal et Cap Breton lui soient remises. Le 19 mai, la Compagnie de la Nouvelle-France concède en toute propriété à Rasily un vaste territoire en Acadie, savoir la rivière et baie Sainte-Croix, douze lieues de large à prendre à l'île Sainte-Croix ou de Monts a hiverné et vingt lieues de profondeur depuis le fort aux Coquilles. On sait comment Rasily partit de France avec 300 hommes le 4 juillet 1632 et se fixa à la Hève après s'être fait rendre Port-Royal par les Anglais.

On conçoit quel jour nouveau jette sur l'établissement fondé par Rasily l'histoire généalogique de sa famille tirée de ses précieuses archives.—J.-Edmond Roy.